



COLLEGE JACQUES PREVERT



Verson, le 29 mars 2017

A l'attention de Mesdames et Messieurs  
les parents des élèves de troisième

Objet : Bourses de lycée

Direction

La Principale

Mme Lucile  
FORTIER

COLLEGE  
JACQUES  
PREVERT

9, rue du Loup  
Pendu

14 790 Verson

Dossier suivi par :  
Laurence LEMOINE

Standard :  
02.31.26.87.15

Fax :  
02.31.26.61.12

Mél :  
int.0140087u@ac-  
caen.fr

Madame, Monsieur,

Vous avez la possibilité dès à présent de venir chercher un dossier de demande de bourse de lycée auprès du service intendance et de le retourner dans les meilleurs délais avec les justificatifs demandés, **au plus tard le 9 juin 2017** pour avoir une réponse avant la fin de l'année scolaire. J'attire votre attention sur la nécessité de remettre le dossier même si :

- vous n'avez pas connaissance de l'orientation de votre enfant ou de son établissement d'accueil. Dans le cas où il changerait d'académie à la rentrée, le dossier doit tout de même être déposé. En cas de droit ouvert, il vous appartiendra alors de prévenir le lycée d'accueil.
- il manque un justificatif à votre dossier. Le service interdépartemental des bourses vous adressera ultérieurement une demande de pièce.

Par ailleurs, afin d'évaluer votre droit à bourse, le ministère de l'Education nationale met à votre disposition un simulateur de bourse de lycée, en accès sur les sites suivants :

<http://www.education.gouv.fr/aides-financieres-lycee>

<https://www.ac-caen.fr/enseignement-et-formation/vie-de-leleve/l-action-sociale>

Vous pouvez également contacter le service interdépartemental des bourses pour toute difficulté particulière au 02 33 06 92 48.

Je vous rappelle que l'obtention d'une aide financière est un droit pour toutes les familles éligibles qui favorise la poursuite d'études qualifiantes.

Restant à votre disposition pour d'éventuelles précisions, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La Principale

Lucile FORTIER

